

Forum sur la traite à Rome

Communication de Sr Claudette Bastien (Canada) - 5 juillet 2018

À chaque année nous avons le Grand Prix de la Formule 1 au Canada, et pour la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'augmentation de la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle à ce moment-là ne fait pas de doutes, et la surveillance aux frontières est donc renforcée.

La vente de services sexuels n'est pas criminelle au Canada depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi le 6 décembre 2014. Selon la GRC, la corrélation est cependant claire entre l'augmentation de l'offre de services sexuels et la traite de personnes, qu'elle soit internationale ou nationale.

Le Conseil des Montréalaises vient également d'être mandaté par la Ville de Montréal pour documenter durant trois ans l'existence et l'ampleur du phénomène de la traite des femmes et des filles durant le Grand Prix de Formule 1.

Le CATHII participe avec d'autres organismes à sensibiliser la population pendant les festivités du Grand Prix de Formule 1 pour dénoncer la culture d'exploitation sexuelle et de sensibiliser le public à la banalisation de la prostitution. On demande au gouvernement de financer davantage les organismes qui accompagnent les femmes qui veulent sortir de la prostitution.

« La prostitution à Montréal c'est à l'année, à preuve, il y a **400 lieux de prostitution** répertoriés sur son territoire. »

En juin dernier, le **Canada était l'hôte du G7** et à cette occasion, nous avons demandé aux communautés religieuses solidaires du CATHII de participer à une **Campagne** de lettres adressées au premier ministre Justin Trudeau **lui soulignant le fait que les changements climatiques** rendent les femmes plus vulnérables à la traite des personnes; des lettres ont également été envoyées en copies conformes aux chefs des principaux partis politiques de l'opposition. **Nous avons recueilli 1 434 signatures.**

Le 1er septembre 2016 a été lancée au Canada, une enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, elles seraient au nombre de 1200. Cette enquête nationale dirigée par une commission indépendante, a pour mandat d'enquêter puis rendre des comptes sur : Les causes systémiques de toutes les formes de violence, incluant la violence sexuelle, à l'égard des femmes et des filles autochtones, et les causes sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et historiques sous-jacentes . Il est noté que des taux de violences sont signalés, notamment de violences familiales et d'agression sexuelle 3,5 fois supérieurs à ceux concernant les femmes non autochtones. La Commission doit formuler des recommandations à l'égard de mesures concrètes et efficaces qui permettraient d'éradiquer les causes systémiques de la violence et d'accroître la sécurité des femmes et des filles autochtones, et de trouver des moyens d'honorer et de commémorer la vie des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées au Canada.

Pour nous sensibiliser à la réalité des peuples autochtones, nous avons invité une femme autochtone à venir nous donner une conférence au CATHII, en octobre dernier. Les enfants autochtones de plusieurs générations ont été séparés de leur famille et placés dans des pensionnats afin de « tuer l'indien en eux » et cette souffrance de déracinement et ses conséquences persistent encore aujourd'hui. Les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées dans la traite de personnes au Canada.

Les travailleurs migrants temporaires au Canada sont particulièrement exposés à l'exploitation et aux abus en raison de leur isolement et de la précarité de leur statut. Le programme ne comporte aucun système de surveillance obligatoire pour s'assurer que les modalités du programme soient respectées. Ainsi, tandis que de nombreux **employeurs** respectent leurs employés, d'autres, sans scrupules, exploitent les travailleurs migrants sans être pénalisés. Les travailleurs étrangers temporaires exercent divers métiers, que ce soit de préparer ou servir des repas dans les restaurants rapides, de cultiver ou de transformer en usine les aliments que nous consommons, ou encore de s'occuper d'enfants. Le fait que le permis de travail soit lié à un employeur spécifique constitue un facteur aggravant du risque de traite des êtres humains par le travail forcé. Les travailleurs agricoles saisonniers peuvent demander un autre permis de travail, mais ne peuvent pas travailler ailleurs avant de l'avoir reçu.

Depuis plusieurs années le CATHII encourage le Canada à ratifier la Convention 189 de l'OIT concernant le travail décent des travailleurs domestiques et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Le CATHII a préparé un document à l'occasion de **l'Examen périodique universel du Canada** devant le Comité des droits de l'homme à Genève. En effet des ONG ont la possibilité de donner l'heure juste sur la manière dont leur état s'acquitte de ses obligations en matière de droits de l'homme. Le CATHII le fait sous l'angle de la traite humaine. Il a aussi envoyé une déléguée à Genève pour être présente lors de cet examen en avril.

La « crise des fugues » de jeunes filles en Centre jeunesse dans l'île Jésus a été fortement médiatisée, et a conduit à la création d'une escouade policière spécialisée, à la Ville de Laval, dans la lutte contre le proxénétisme et la traite de personnes. Le chiffre a baissé à environ 400 fugues en 2016 et 2017. Plusieurs hommes qui cherchaient à acheter des services de prostitution juvénile sur le web, se sont retrouvés nez à nez avec des policiers qui leur ont passé les menottes. S'ils sont reconnus coupables d'avoir sollicité les services sexuels d'une personne mineure, ils font face à une peine minimale de six mois de prison.

Des policiers lavallois ont fait la tournée des bars de danseuses érotiques de la ville en juin pour rencontrer près de 80 danseuses âgées de 18 à 50 ans. Le but était de tisser des liens afin qu'elles n'hésitent pas à appeler à l'aide si elles subissent de la violence, des agressions ou de l'exploitation. Les autorités policières et municipales exercent aussi une pression sur les salons de massage érotique, où l'on retrouve beaucoup de prostitution. La Ville a légiféré pour restreindre les endroits où ces établissements peuvent exercer leurs activités sur son territoire, et la police a assigné un agent spécialement à la surveillance de ceux-ci. « Le résultat, c'est qu'on est passé d'une vingtaine à une dizaine de salons de massage érotique. »

Ensemble, les intervenants de la Ville de Laval, de la police, des organismes communautaires, se refusent à parler de « prostituée », préférant systématiquement parler de « victime ». Dans le même ordre d'idées, ils utilisent le terme « abuseur » plutôt que « client » et « exploiteur » plutôt que « pimp ». « Un client, c'est un abuseur. Pour moi, c'est incontestable », dit Dany Gagnon.

Les intervenants qui travaillent sur le dossier invitent aussi les citoyens à signer la « Déclaration lavalloise contre l'exploitation sexuelle », une condamnation de la marchandisation des services sexuels de mineurs.

« Ce qu'on demande aux gens, c'est de s'engager, pour que ça devienne une sorte de mouvement collectif des Lavallois, et même au-delà », s'enthousiasme Vincent Forcier, directeur des communications du CISSS de Laval. « C'est la responsabilité de toute une communauté ».
